

PERMANENT MISSION
OF SWITZERLAND TO THE UNITED NATIONS

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et - en se référant à la note LA/COD/42 (c) du Secrétaire général, datée du 13 septembre 2002 et intitulée «Election des juges de la Cour pénale internationale» - a l'honneur de l'informer que le Gouvernement suisse a décidé de présenter la candidature de Madame Barbara Ott à l'élection des juges à la Cour pénale internationale.

La candidature est présentée au titre de la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de la Cour pénale internationale.

Le curriculum vitae de Madame Ott est joint à la présente note (versions française et anglaise). Conformément au paragraphe 7 de la résolution relative à l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints, ce document indique de manière détaillée en quoi Madame Ott présente les qualités requises par l'article 36 du Statut de la Cour pénale internationale.

La Mission tient à relever qu'au cours de sa carrière professionnelle, Madame Ott a été appelée régulièrement à traiter de questions liées à la violence contre les femmes et les enfants.

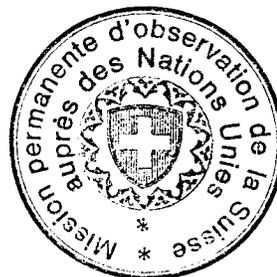
La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques les assurances de sa très haute considération. *J.H.*

New York, le 18 septembre 2002

Au Secrétaire général adjoint
aux affaires juridiques
Secrétariat des Nations Unies

New York

12815



SEP 20 2002